



2^{ème} édition CONDAT'HOLON

22 Septembre 2018 -Règlement

Article n°1 : Préambule

La 2^{ème} édition du Condat'hlon (ci-après dénommé « **l'évènement** ») de Libourne est organisée le Samedi 22 Septembre 2018 par les Associations suivantes (ci-après dénommées « **les Organisateurs** ») avec le concours de la Mairie de Libourne :

- **ADNC** (ADN Condat) <http://www.adncondat.fr/> (Ctrl+Clic)
- **TSL** (Tir Sportif Libourne) <http://tir-sportif-libourne.fr/>

Le Condat'hlon est une épreuve de type « **Biathlon d'été** » alliant Marche ou Course Pédestre au Tir sportif.

Le présent règlement étant susceptible de subir des modifications jusqu'au jour de l'évènement, les participant(e)s sont invité(e)s à le (re)consulter avant de se présenter.

Participant(e)s et Participants seront dénommé « **Condat'hletes** » par la suite dans ce règlement.

Article n°2 : Enregistrement

L'évènement a été enregistré par les Organisateurs auprès de la Mairie de Libourne.

Article n°3 : Localisation

L'évènement a lieu au Gymnase de la Palus de Condat à Libourne [Condat Libourne](#) (Ctrl+clic).

Les départs et les arrivées auront lieu au niveau de la zone de Départ de la Piste d'Athlétisme.

Les Condat'hletes pourront stationner au niveau du Gymnase dans la limite des places disponibles sur les zones réservées à cet effet, et en cas de manque de place, ils seront invités à stationner à la Chapelle de Condat située à 500m du Gymnase plutôt que le long de l'avenue du Port du Roy.

Adresse : Avenue du Port du Roy, 33500 Libourne, France

(Le Gymnase se trouve entre le n°39 et le n°40 sur l'avenue)

Article n°4 : Programme & Catégories d'âge

Le programme est composé des épreuves suivantes, à savoir une Marche puis des Courses :

- **9h30*** « Marche » : Femme ou Homme, agé(e) de **8ans & +**
- **11h00*** « Jeunes & Familles » : Inscription d'un **Enfant / Jeune** de **8 à 18ans****, soit seul, soit accompagné d'**1 ou de 2** adultes (F ou H)
- **13h30*** « Relais » : Relais à **2** ou **4** relayeurs***, F ou H, agé(e) de **plus de 8ans**
- **15h00*** « Loisirs & Elite » : Femme ou Homme de **13ans et plus**** pour l'option **Loisirs**, et de **18ans et plus**** pour l'option **Elite**, avec un départ commun.

**L'horaire ne sera pas avancé, mais les Organisateurs pourront en cas de besoin le décaler...*

***Age au 22 septembre 2018 ***A 2, le 1^{er} effectue les Relais 1 et 3, le 2nd les Relais 2 et 4*

NB : Il y a 4 Catégories de Condat'hlètes :

« **Enfant** » **8à13 ans**, « **Jeunes** » **13à18 ans**, « **Senior** » **18à50 ans** et « **Vétérans** » **50 ans&+**

Article n°5 : Parcours & Distances


- Le parcours (totalement plat) est composé de boucles tracées à travers les vignes situées face au Gymnase, le long de la Dordogne, et traverse le site du Restaurant « Chez Rossi ».
- Les épreuves débutent toutes par un Tour de Piste, puis une sortie du Site du Gymnase et une 1^{ère} boucle (**2 successives pour l'élite**) à effectuer avant de tirer ...
- Les épreuves se terminent soit par un Tour de Piste de 400m effectué directement à partir de la sortie du Stand de Tir, soit par une boucle finale (Verte ou Bleue) à parcourir avant de revenir au Gymnase pour le longer par l'extérieur et terminer par le Tour de Piste.

- « Marche » : **>3000m**+Tir n°1+ **>3000m** + Tir n°2+ **>3000m** + Tir n°3 +360m =>**10000m**
- « Jeunes & Familles » : **1900m**+Tir n°1*+ **900m** +Tir n°2*+360m = **3160m**
- « Relais » : (**1900m**+ Tir) x 4 + 360m** = **7960m**
- « Loisirs » : **1900m** +Tir n°1+ **900m** + Tir n°2+ **900m** + 360m = **4060m**
- « Elite » : **4260m**+Tir n°1+ **2670m** + Tir n°2+ **2410m** + 360m = **9700m**

**Voir précision Article n°6 ** Le dernier relayeur effectue le tour de piste final*











- Les distances indiquées ne tiennent pas compte des éventuelles pénalités (Voir Article n°7)

Article n°6 : Tir

- Le Tir fait partie intégrante de la Course, dans la mesure où à chaque passage par le stand de Tir, aucun temps n'est décompté, à l'exception d'un éventuel temps d'attente imposé par les responsables du stand de Tir en cas « d'embouteillage » ou « d'indisponibilité »
 - Le Stand de Tir est installé dans le Gymnase et est composé :
 - D'un stand principal de 20 à 25 pas de Tir (avec Armes à Plombs) pour la compétition
 - D'un stand complémentaire de 2 à 4 pas de Tir d'entraînement au cours de la journée
 - Pour la Course « Familles », associée à la course « Jeunes Chaque passage au Tir sera composé d'un Tir Enfant et d'un Tir Adulte **sur le même pas de Tir dont le nombre de fautes sera cumulé pour obtenir la pénalité** (Voir Article n°7). **L'ordre du Tir entre l'Enfant et l'Adulte étant laissé au choix de la Famille**, et s'il y a un 2^{ème} adulte avec l'enfant, seul l'un des 2 effectue un tir à chaque passage, avec la possibilité que ce soit 2 fois le même adulte qui tire, ou un tir pour chaque adulte.
 - A chaque passage au Stand de Tir le(s) Condat'hlète(s) :
 - **Se met(tent) à marcher** à partir de la porte du Gymnase réservée à cet effet
 - **Se dirige(nt) en marchant** jusqu'à l'accueil du Stand de Tir
 - Se présente(nt) à l'accueil du Stand de Tir
 - Est (sont) dirigé(s) vers un pas de Tir libre, ou placé(s) en attente *...
 - Se place(nt) sous la responsabilité du tireur du **TSL** du pas de Tir attribué
- *En cas d'attente, quelle que soit la cause, le responsable de l'accueil du Stand de Tir notera sur le dossard du Condat'hlète (l'Adulte dans le cas d'une Famille), et sur la feuille de contrôle de l'épreuve de Tir, le temps à déduire du temps final enregistré à l'arrivée.**
- A chaque passage au Stand de Tir le(s) Condat'hlète(s) effectue(nt) un Tir :
 - En position « Debout »
 - A une distance de **10m (environs)** de la cible
 - Sur **5** cibles de type « Biathlon » qui basculent de noir à blanc 
 - Avec **6** plombs à disposition pour abattre les **5** cibles sans avoir de pénalité
 - A chaque passage au Tir, le(s) Condat'hlète(s) ont **obligation** de réaliser un **Tir complet**, à savoir tirer **5 plombs** s'ils font un « carton » ou **6 plombs** s'ils ont au moins une faute sur les 5. Au cas où il ne respecterait pas cette obligation, ou s'il choisissait de « vendanger » son Tir, le Condat'hlète se verrait infliger une pénalité chronométrique par le responsable du Tir qui sera indiquée sur le dossard pour être saisie après l'arrivée.

- A l'issue du Tir des **5** ou **6** plombs :
 - **Le responsable du pas de Tir note sur le Dossard le nombre de cibles non abattues**
 - **Le(s) Condat'hôte(s) se dirige(nt) en marchant jusqu'à la porte de sortie du Gymnase**
 - Présente(nt) le Dossard au(x) responsable(s) de l'exécution des éventuelles pénalités
 - Reprend (ou reprennent) la Marche ou la Course (orienté par le responsable) :
 - a) Par le tour de piste final si toutes les cibles ont été abattues et si toutes les boucles ont été effectuées.
 - b) Directement vers l'arrivée si toutes les cibles ont été abattues et s'il est l'un des 3 premiers relayeurs d'un relais.
 - c) Vers la sortie du complexe pour effectuer la boucle suivante de son parcours s'il en reste à effectuer avant de revenir tirer ou avant d'arriver.
 - d) Vers la boucle de pénalité à réaliser (voir Article n°7) avant de repartir en a) en b) ou en c) suivant le cas ...

Article n°7 : Pénalités

- Tout(e) Condat'hôte n'ayant pas abattu les **5** ou **10** (cas des Familles) cibles effectuera sur le terrain de football une boucle de pénalité en fonction du **nombre de cibles non abattues** :
 - Une Boucle  s'il a manqué **1 seule cible** en solo ou **1 ou 2 cible(s)** en Famille
 - Une Boucle  s'il a manqué **2 ou 3 cibles** en solo ou **3 à 6 cibles** en Famille
 - Une Boucle  s'il a manqué **4 ou 5 cibles** en solo ou **7 à 10 cibles** en Famille
- Les 3 Boucles de pénalités :
 - Sont tracées sur le terrain de football sous la forme d'un couloir balisé par les petits drapeaux du Conseil Départemental 
 - La boucle  est imbriquée dans la  elle-même imbriquée dans la 
 - Les distances respectives des 3 boucles sont **approximativement** de :
 - ✓ **120m** pour la boucle 
 - ✓ **240m** pour la boucle 
 - ✓ **360m** pour la boucle 
- La distance totale maximale des pénalités sur une Course (ou Marche) est de **720m** environ

- ***Si le Condat'hôte ne respecte pas les consignes de marche au pas de Tir, le responsable lui infligera une pénalité chronométrique et l'indiquera sur le Dossard.***

Article n°8 : Entrainement au Tir

- Un entrainement est prévu au Stand de Tir le vendredi 21 septembre 2018 de 14h à 19h
- Un entrainement sur un Stand d'entrainement au Tir sera possible à partir de 9h00 pour les marcheurs (en priorité) puis toute la journée, en parallèle avec les épreuves, avec priorité à ceux dont l'épreuve approche, et ce jusqu'à 10' avant l'épreuve « Elite » soit 14h50.


Article n°9 : Tarifs & modalités d'Inscription

- Le bulletin d'Inscription permet d'inscrire jusqu'à 4 Condat'hôtes et jusqu'à 2 épreuves* pour chacun(e) d'entre eux, ce qui permet une multitude de situations, comme par exemple :
 - 4 Condat'hôtes Individuel(e)s à 1 ou 2 épreuves
 - 2 Condat'hôtes en Famille dont l'un(e) participe aussi en solo et 2 Individuel(e)s
 - 2 Condat'hôtes en Relais à 2 et 2 Individuel(e)s
 - 4 Condat'hôtes en Relais à 4 avec certain(e)s qui participent aussi en solo

* Dans les cas (exceptionnels) où un(e) Condat'hôte souhaiterait participer à plus de 2 épreuves, il ou elle est invité(e) à adapter le bulletin pour indiquer à l'organisation ce qu'il ou elle souhaite, en ajoutant une colonne « N° 3^{ème} Course » après le n° de Dossard, en utilisant une ligne libre pour répéter le Nom Prénom et noter dans la colonne « N° 1^{ère} Course » le « N° 3^{ème} Course » ...

- Les Tarifs d'Inscription sont de :
 - **3€** par Course Individuelle (ou Marche) pour les **8 à 18 ans**
 - **5€** par Course Individuelle (ou Marche) pour les **18 ans et plus**
 - **6€** par « Famille » avec la possibilité d'avoir 2 adultes avec le jeune
 - **10€** par Relais, que ce soit à 2 Relayeurs ou à 4 Relayeurs
- Pour être validée, une inscription doit être accompagnée :
 - D'une autorisation parentale pour les participants **mineurs au 22 septembre 2018**
 - De la photocopie, d'un Certificat médical de non contre-indication à la Course à Pied ou à la Marche datant de moins d'un an, ou d'une Licence à jour à la **FFTir** ou à une fédération impliquant la pratique de la Course à Pied ou de la Marche (**FFA, FFTri, UFOLEP ...**)
- Inscription à l'avance jusqu'au **lundi 17 septembre 2018** en adressant le Bulletin disponible au dos du Flyer de l'évènement ou sur le(s) site(s), accompagné d'un chèque du total calculé à l'ordre de « ADN Condat » et adressé à « **Condat'hlon, 4 Allées Du Guesclin 33500 Libourne** »
- Inscription possible au Stand de Tir le **vendredi 21 septembre 2018** de 14h à 19h
- Inscription sur place le **samedi 22 septembre 2018** jusqu'à **10'** du départ de l'épreuve.

- **Aucune Inscription prise à l'avance ne sera remboursée en cas d'absence de la personne inscrite à (aux) épreuve(s) correspondant(es).**

 Article n°10 : Dossards

- Tout(e) Condat'hôte se verra attribuer un (n° de) Dossard valable uniquement pour une épreuve et devra en prendre 2 s'il souhaite participer à une 2^{ème} épreuve.
- Le Dossard ne sera remis aux participant(e)s que le jour de l'évènement.
- **Il portera, suite à l'inscription, les mentions suivantes :**
 - Nom Prénom et Catégorie du Condat'hôte
 - **T1** ou **T2** pour indiquer de quel Tir il s'agit (2 Tirs en Individuel, Famille ou Relais à 2)
 - Pour la Course « Jeunes & Familles » seuls les jeunes auront un dossard et les dossards des jeunes qui seront accompagnés par 1 ou 2 adultes porteront la mention (F) pour Famille.
 - Pour la Course « Loisirs & Elite » les dossards porteront une mention distinctive soit (L) soit (E) pour permettre aux signaleurs de bien les aiguiller
- Le Dossard devra être porté sur la poitrine et de façon très visible.
- Durant chaque Course, au passage au Tir, le(s) responsable(s) du Tir notent sur le Dossard :
 - Le **temps d'attente** éventuel passé au niveau de l'accueil au Stand et à **déduire**
 - Le **nombre de cibles non atteintes** à l'issue du Tir
 - Une éventuelle pénalité chronométrique pour non-respect des règles du passage au Tir
- A la fin de chaque épreuve, le Dossard est remis à l'équipe de Chronométrage pour permettre la saisie des informations indiquées, et si le Condat'hôte a prévu de faire une autre épreuve, il prendra un nouveau Dossard.
- S'il s'avère que le Condat'hôte n'a pas réalisé au moins l'un des Tirs, il sera « **Disqualifié** »
- Lors des Relais, les relayeurs ayant terminé remettent leur Dossard après passage du Relais, ou à l'Arrivée dans le cas du dernier Relayeur, et dans le cas d'un Relais à 2, ils le conservent après leur 1^{er} passage et le remettent seulement après le Relais n°3 et à l'Arrivée.

Article n°11 : Départ par Vagues

- La capacité du Stand de Tir impose de prévoir l'éventualité d'un Départ par Vagues
- Etant donné qu'il est prévu de disposer de **20 à 25** pas de Tir et que les épreuves commencent par une boucle d'au moins **2140m** (à l'exception des « Enfants » qui font **1200m**) qui espacera les arrivées au pas de Tir pour le 1^{er} Tir, ce qui laissera un temps certain entre l'arrivée du 1^{er} et celle du **21^{ème}**, le nombre maximum Condat'hlètes pouvant partir dans la même « **vague** » est fixé à **30**.
- A partir du **31^{ème}** participant, une **2^{ème}** vague partira **3 minutes** après la 1^{ère}
- A partir du **61^{ème}** participant, une **3^{ème}** vague partira **3 minutes** après la 2^{ème} Etc...
- La composition de chaque vague sera établie **15' avant le départ** par les Organisateurs en fonction du nombre exact de Condat'hlètes, de façon à obtenir des vagues assez égales, et elle sera communiquée au moment du briefing de départ...
- **Attention en cas de départ par vagues**, le classement de **l'épreuve** ne sera pas connu immédiatement à l'arrivée, mais **après prise en compte du décalage entre les vagues !**
- **Attention en cas d'attente d'un(e) Condat'hlète au Tir (ou de pénalité), il pourra arriver qu'un(e) Condat'hlète arrivé(e) après un(e) autre soit finalement classé(e) avant.**

Article n°12 : Assistance Médicale & Responsables

La sécurité et l'assistance médicale sera assurée par le Docteur **Achille de Wilde** médecin urgentiste (N° à appeler en cas d'urgence : 06.34.99.13.71).

Article n°13 : Classements & Récompenses

- Pour la Marche, il n'y aura ni chronométrage ni récompenses
- Les cérémonies auront lieu pendant le déroulement de la Course suivante
- Les cérémonies de remise des récompenses auront lieu à l'intérieur du Gymnase
- Les classements seront affichés aussi rapidement que possible
- La remise des récompenses d'une épreuve sera effectuée (sauf évènement impromptu) dans un délai de 45 à 60' après l'arrivée du dernier participant, soit :
 - « **Enfants** » entre **12h15' & 12h30'**
 - « **Jeunes** » entre **12h15' & 12h30'**
 - « **Familles** » entre **12h15' & 12h30'**
 - « **Relais** » entre **15h15' & 15h30'**
 - « **Loisirs** » entre **16h45 & 17h00'**
 - « **Elite** » entre **17h15' & 17h30'**

- Seront récompensée(s) lors de chaque épreuve :
 - En « Individuel », la première dans chaque catégorie présente sur la Course
 - En « Jeunes », la première **Fille** et le premier **Garçon** Enfants et Jeunes
 - En « Familles », la première **Fille** et le premier **Garçon** Enfants et Jeunes

NB : « Jeunes & Familles » donnent lieu dans un 1^{er} temps à un classement commun qui donnera lieu aux 2 classements suivants, et si un(e) Enfant ou Jeune gagne 2 fois ... :

- A un classement par catégorie « Enfant » et un classement « Jeune »
- A un classement par catégorie « Enfant » en famille et un classement « Jeune » en famille
 - En « Relais »
 - Le premier Relai exclusivement **Féminin** à **2 et** à **4**
 - Le premier Relai exclusivement **Masculins** à **2 et** à **4**
 - Le premier Relai **Mixte** à **2 et** à **4**

NB : Sont considérés comme « Mixte » les Relais à 2 avec 1 Femme & 1 Homme ou les Relais à 4 comportant 2 Femmes & 2 Hommes ou 3 Femmes & 1 Homme, et un Relais composé d'une seule Femme et de 3 Hommes est considéré comme étant un Relais « Homme »

- A l'issue de la dernière épreuve, un challenge du nombre sera remis au Groupe (Club, Association, Entreprise...) le plus représenté, à raison d'**un point par Condat'hôte** associé au Groupe lors de l'Inscription.
- Le Club du « **TSL** » **ne participera pas au challenge.**
- Au Total **24** récompenses (Voir tableau ci-dessous) :

▪ Individuelles Enfants	2
▪ Individuelles Jeunes	4
▪ Individuelles Adultes	8
▪ Familles	4
▪ Relais	6

Tableau des récompenses Individuelles / Familles / Relais


<u>Epreuve</u>	<u>Classement</u>	<u>Catégorie</u>
Jeunes & Familles	Enfants 8 à 13 ans	Filles
		Garçons
	Jeunes 13 à 18 ans	Jeunes Filles
		Jeunes Garçons
	Familles Enfants 8 à 13 ans	Familles Filles
		Familles Garçons
	Familles Jeunes 13 à 18 ans	Familles Jeunes Filles
		Familles Jeunes Garçons
Relais	Relais à 2	Relai Féminin
		Relai Masculin
		Relai Mixte
	Relais à 4	Relai Féminin
		Relai Masculin
		Relai Mixte
Loisirs	Jeunes 13 à 18 ans	Jeunes Filles
		Jeunes Garçons
	Seniors 18 à 49 ans	Séniors Femmes
		Séniors Hommes
	Vétérans 50ans & +	Vétérans Femmes
		Vétérans Hommes
Elite	Seniors 18 à 49 ans	Séniors Femmes
		Séniors Hommes
	Vétérans 50ans & +	Vétérans Femmes
		Vétérans Hommes

Article n°14 : Droit à l'image

De par sa participation à l'épreuve, chaque participant autorise les Organisateurs à le prendre en photo et à utiliser les clichés pris lors de sa participation pour toute communication autour de l'évènement.

S'il ne souhaite pas que son Image soit utilisée, le participant le devra le faire savoir auprès des Organisateurs.

Pour les participants mineurs, il appartiendra au responsable légal de faire savoir qu'il ne souhaite pas que les Organisateurs utilisent les clichés des enfants.

 Article n°15 : Droit au respect des données individuelles

Aucune autre information, en dehors de celles portées sur le Bulletin d'Inscription et de celles de la performance réalisée, ne sera enregistrée par les Organismes, qui s'engagent à n'en faire aucun usage qui soit en dehors du cadre de l'épreuve.

En application des Articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, veuillez vous adresser à ADN Condat, 6 chemin de Ridet, 33500 LIBOURNE ou par Courriel à condathlon@gmail.com